



MUNICIPALITE DE SAINT-GEORGE

GRAND'RUE 4
1188 SAINT-GEORGE

TEL. 022 368 12 69

greffe@saint-george.ch

PREAVIS ADRESSE AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

Saint-George, le 17 mai 2022

PRÉAVIS MUNICIPAL No 03 / 2022

Rapport de gestion 2021

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les Communes, la Municipalité vous présente son rapport de gestion de l'année 2021. Ce dernier relate :

- les activités essentielles écoulées,
- les résultats financiers influents ainsi que
- les affaires/projets réalisés ou en cours de développement.

Introduction

En 2021, la Municipalité a tenu 40 séances. Elle a participé à de nombreuses séances pour le village et la région et a représenté la Commune de Saint-George auprès des organismes intercommunaux.

LES ACTIVITES COMMUNALES

ADMINISTRATION

La Municipalité tient à remercier ses collaborateurs, Mesdames Annemarie Christen, boursière, Véronique Errecart, secrétaire municipale et Sandrine Vaucher, préposée au contrôle des habitants.

Nos remerciements vont aussi à Madame Elena Meglenovski, Messieurs Sébastien Renaud, Marc Etoupe, Daniel Trimolet, Valentin Piaget et Carmelo di Blasi pour leur travail au sein de notre commune.

La société Pro Archives SA mandatée par la Municipalité a poursuivi son travail de mise à jour des archives communales.

La Municipalité souhaite également remercier toutes les entreprises et bureaux techniques mandatés par ses soins qui ont collaboré avec la commune lors des divers travaux.

BATIMENTS

Les bâtiments communaux ont reçu un entretien courant tout au long de l'année pour les maintenir en bon état.

Maison de commune

Suite au braquage du bancomat, des travaux d'urgence du local de la voirie ont dû être entrepris. Le coût de ces travaux sont élevés car la commune n'a quasiment rien reçu de son assurance en retour.

La Poste

Dans le bâtiment de la Poste, une nouvelle cuisinière a dû être achetée pour l'appartement du 1^{er} étage.

La porte d'entrée principale de la bibliothèque-salle des sociétés a été changée car l'ancienne était mangée par la rouille.

Les travaux de création d'un Point I (Information) ont commencé en 2021. Celui-ci est situé dans l'entrée du bureau postal (Lémansites).

Ecole/UAPE

Une moustiquaire a été installée à la cantine scolaire.

Auberge communale

A l'auberge communale, deux salles de bains ont été rénovées, un nouveau store a été installé sur la terrasse et plusieurs petites réparations ont dû être effectuées.

Une rampe d'accès pour personnes handicapées a été créée à l'entrée de l'auberge.

Salle polyvalente

Dans la salle polyvalente, la première phase de réparation de la ventilation a été réalisée ainsi que l'entretien du matériel fixe de gymnastique.

Des fondations pour deux jeux supplémentaires (que la commune avait déjà en sa possession) pour les enfants ont dû être effectuées par une entreprise.

La commune a fait l'acquisition de barrières Vauban afin de pouvoir gérer les manifestations plus facilement.

Moulin

Comme approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 31 mars 2021, le bâtiment du moulin de Saint-George a été acheté par la Commune.

CHAUFFAGE A DISTANCE

Comme approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 31 mars 2021, le chauffage à distance a été vendu à la société Energies Saint-George SA. Monsieur Frédéric Rohrbach, Syndic, est membre du Conseil d'administration de cette société. Ainsi, la Commune de Saint-George a toujours une vue de ce qui est décidé pour le chauffage à distance.

CIMETIERE

La haie du cimetière a été élaguée et de l'entretien courant a été effectué.

Un règlement communal des sépultures et du cimetière a été créé et adopté par le Conseil communal le 23 juin 2021 puis par la Cheffe du Département de la santé et de l'action social le 31 août 2021.

CONSTRUCTIONS PRIVEES

Nous collaborons toujours avec le service technique intercommunal du district de Nyon pour la gestion des constructions privées.

En 2021, 4 demandes de permis de construire, 15 dispenses d'enquêtes publiques (art. 72d) ont été délivrés ainsi que 5 permis d'utiliser/d'habiter.

DÉCHETTERIE

Nous pouvons identifier, pour la 3^e année consécutive, une stabilité dans la régularité du fonctionnement opérationnel mais également financier de notre déchetterie.

Sans tomber dans de la redondance, nous confirmons que les efforts planifiés par votre Municipalité, et parfaitement mis en œuvre par notre employé communal et ses remplaçants, ont été « payants ».

La place à compost a été déplacée ; le mas ainsi que le luminaire ont dû être remplacés suite à un accident provoqué par un camion s'occupant de la vidange des bennes.

JARDIN D'ENFANTS LA PETITE LICORNE

En 2021, 6 enfants étaient inscrits : 3 le mercredi matin et 3 le vendredi matin.

Le mercredi matin est pris en charge par l'UAPE Le Petit Dragon car un enfant scolarisé en 1P y est inscrit.

MANIFESTATIONS

Malheureusement, la Municipalité n'a pas pu organiser beaucoup de manifestations en 2021 en raison des directives fédérales et cantonales. Seule une fête de Noël pour les enfants et élèves de Saint-George a pu avoir lieu avec la participation du Jura Ski Club et de la DSG ainsi le Père Noël a aussi pu faire une apparition chez nous.

Aucune sortie pour les aînés n'a pu être organisée durant l'année 2021 pour les mêmes raisons.

MUNICIPALITE

L'année 2021 a été marquée par les élections générales communales.

La nouvelle Municipalité est entrée en fonction au 1^{er} juillet 2021. Par ce préavis, nous tenons, encore une fois, à remercier Messieurs Alain Domenig, Syndic sortant et Zeljko Bosnjak, Municipal sortant, pour leur travail et leur investissement pour notre village.

POLICE

La Gendarmerie de Gland nous a transmis son rapport concernant les événements passés en 2021 sur notre territoire communal. Il est à relever qu'aucun délit majeur n'a été commis l'an passé dans notre commune. Sans être exhaustive, voici une liste des divers événements survenus sur la commune : trouble de la tranquillité, vol par effraction, individu suspect, véhicule suspect, document perdu ou volé.

La Gendarmerie nous remercie et nous incite également à continuer de veiller à la sécurité de tous et donc de lui transmettre nos observations d'incidents ou d'individus suspects.

POPULATION

Au 31 décembre 2021, le nombre d'habitants à Saint-George était de 1072, regroupant pas moins de 29 nationalités différentes.

En 2021, il y a eu 95 arrivées contre 101 départs de la commune et aucun déménagement au sein de la commune.

Nous avons dénombré 10 naissances et 15 décès.

RÉSEAU D'EAU (EC = EAUX CLAIRES / ESP = EAU SOUS PRESSION / EU = EAUX USÉES)

L'achat d'eau a diminué de moitié en 2021 suite à la remise en état des deux captages (Vernes et Maisons neuves) ainsi que suite à une année 2021 pluvieuse (les consommateurs ont donc utilisé moins d'eau).

Il a été effectué l'entretien des bornes hydrantes.

SITUATION SANITAIRE

En raison des directives cantonales et fédérales, comme en 2020, des masques et du gel hydroalcoolique ont été mis à disposition des employés ; un plexiglas est resté en place sur le comptoir de l'administration communale. Il a été procédé à la désinfection systématique des locaux avant et après les diverses séances et nous avons naturellement appliqué les directives formelles pour que l'ensemble de la Municipalité, y compris les membres du bureau, soient protégés au mieux !

Durant cette année, nous avons pu reprendre un rythme adéquat de séances, tout en privilégiant les endroits choisis, afin de respecter les distances et le mode opératoire imposé par la Confédération, le Canton et notre Préfecture du district de Nyon.

STEP

Le CoPOL (Comité Politique pour une STEP régionale) est composé d'un-e représentant-e par STEP existante. Soit 9 STEP, donc 9 représentants ainsi que la DGE (Direction générale de l'Environnement). Saint-George est donc représenté audit COPOL par Monsieur Michel Moreau.

Les 9 STEP et représentant-e-s afférent-e-s sont celles et ceux des communes suivantes :

- Allaman
- Aubonne
- Gimel
- Perroy
- Rolle
- Saubraz
- St-George
- St-Prex
- Villars-sous-yens

Le raccordement des 19 communes, soit 33'000 habitants, à la future STEP régionale permettra d'atteindre le seuil requis de 24'000 habitants pour l'obtention d'une subvention cantonale pour le traitement des micropolluants.

Exigences légales – évolutions

Les bases légales fédérales édictent les catégories STEP devant traiter les micropolluants :

§ STEP de 80'000 hab.

§ STEP de 24'000 hab > dont l'exutoire sont des lacs.

§ STEP de 8'000 hab. > dont l'exutoire sont des cours d'eau.

§ Dès 2028 :

- o STEP de 1'000 hab. > dont l'exutoire sont des cours d'eau jugés sensibles.

D'ici 3 à 4 ans, deux Motions fédérales, vont impacter les traitements des micropolluants et de l'azote :

1. MICRO-POLLUANTS > toutes les STEP créant des micropolluants dans des cours d'eau.
2. Azote > toutes les STEP créant de la nitrification dans des cours d'eau.

Les exigences vont ainsi grandement se renforcer.

Partant, à l'avenir, (env 2028) la STEP de Saint-George va devoir être en mesure de traiter les micropolluants. Chose qui nécessitera des budgets complémentaires afférents. Les normes ont grandement évolué par rapport aux dates de construction des dites STEP.

UAPE LE PETIT DRAGON

Le 1er semestre 2021 a été assez tranquille à l'UAPE Le Petit Dragon. Des remplaçantes ont toujours été disponibles afin de pallier les arrêts maladie ou aux accidents des employés. Le personnel de l'UAPE a suivi un week-end de formation continue sur la communication non violente au printemps 2021. Au mois de juillet, une semaine de centre aéré a été organisée, à l'instar des dernières années.

Pour la rentrée scolaire 2021-2022, 55 enfants ont été inscrits à l'UAPE Le Petit Dragon soit une augmentation de 10 enfants. Une dérogation a dû être demandée à l'OAJE afin de pouvoir accueillir 37 enfants le jeudi après-midi alors que seule une autorisation pour 36 places est prévue.

Une stagiaire a été engagée le 1er octobre 2021 pour une durée de 6 mois qui débouchera sur une place d'apprentissage d'assistante socio-éducative à la rentrée 2022.

LES ACTIVITES INTERCOMMUNALES

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE L'ESPLANADE (AISE)

Mesdames Laura Bouget et Claudia Rovelli Wasser sont les représentantes du Conseil communal lors des Conseils intercommunaux, Madame Valérie Alaix Lassueur, la suppléante. Monsieur David Mignot est délégué de la Municipalité et Madame Céline Etoupe membre du comité de direction (CoDir) en charge du mobilier et du matériel.

Le CoDir s'est réuni à 20 reprises pour traiter des affaires courantes de la problématique scolaire de nos villages entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021.

L'AISE compte en décembre 2021 : 7 collaborateurs dont une secrétaire et 6 employés durant la pause de midi pour le secondaire.

Nous pouvons compter sur trois remplaçantes disponibles sur appel au restaurant scolaire de Begnins secondaire.

La bourse a été confiée par mandat à Monsieur Joseph Delort de la fiduciaire Heller SA sise à Nyon.

Au 31 décembre 2021, le Comité de Direction était au service de 1'198 élèves contre 1'200 au 1er janvier 2020.

Les élèves inscrits sont répartis de la manière suivante au 31 décembre 2021 :

	Primaire 1P-8P	Secondaire 9S-11S	TOTAL
Bassins	94	60	154
Begnins	156	71	227
Burtigny	37	12	49
Coinsins	34	22	56
Duillier	97	30	127
Le Vaud	110	64	174
Longirod	41	16	57
Marchissy	34	20	54
Saint-George	90	48	139
Vich	121	36	156
Dérogations	1	4	6
TOTAL	815	383	1198

L'année 2021 a principalement été marquée par l'acceptation des nouveaux statuts de notre Association et de son règlement des loyers. Après plus de 8 ans de négociations non abouties et de blocages politiques, c'est avec un immense soulagement et une grande satisfaction, que le Comité de Direction peut enfin passer à un autre volet de son mandat de manière sereine. Appuyée sur un règlement interne des loyers répondant aux attentes de toutes les Communes membres, notre Association va pouvoir aller de l'avant dans les nouvelles constructions, qui deviennent urgentes sur les écoles du bas de notre arrondissement scolaire.

La crise sanitaire, toujours d'actualité en 2021, a passablement compliqué l'organisation de l'école ainsi que de toutes les tâches qui incombent aux Communes, concernant les élèves. Que ce soit pour les transports, les restaurants, les activités hors cadre scolaire entre autres, les allègements et les durcissements des mesures imposées par le Canton au fil de l'année, nous ont obligés à être extrêmement réactifs et même créatifs, afin de répondre aux normes, parfois contradictoires édictées par nos Autorités. Néanmoins, avec l'aide des Communes et de tous les partenaires, nous avons pu garantir un bon encadrement des 1'200 élèves de notre arrondissement. Je tiens à remercier tous nos collaborateurs, les intervenants externes, nos partenaires, les Communes membres ainsi que mes collègues pour l'engagement sans faille dont ils ont toutes et tous fait preuve durant cette année encore bien particulière. Espérons que l'année 2022 permette aux élèves de pouvoir suivre et reprendre un cursus normal dans leur parcours scolaire.

Cette année 2021 a également été marquée par le renouvellement des autorités. Le Comité de Direction est représenté par 8 des 10 Communes membres depuis le mois d'août.

Concernant les transports scolaires, l'AISE organise avec des minibus le transport des enfants des Coteaux de Saint-George, de Marchissy et de Longirod pour les amener dans les classes de 1P à 4P à Saint-George. Lorsque l'horaire de Car Postal n'est pas compatible, un minibus est également mis en place pour assurer les trajets des plus grands élèves entre les Coteaux et Saint-George poste.

Accueillant des classes de 5P à 8P, l'école de Le Vaud voit ses élèves être transportés par CarPostal à l'exception des enfants de La Cézille pour lesquels un minibus est mis en place, de même pour les enfants de Burtigny qui sont eux transportés par un car RoCHAT Transport. L'horaire de CarPostal n'est pas compatible avec les horaires scolaires pour les élèves de ces deux villages.

A Bassins, seuls les élèves de la classe de 5P sont sur CarPostal. Ceux des classes de 1P à 4P sont transportés en minibus à l'exception des enfants de Burtigny qui le sont par le car RoCHAT Transport précédemment cité.

Tous les élèves de 9S à 11S sont véhiculés vers Begnins par les courses de ligne régulières de CarPostal. Une doublure est mise en place au départ de Saint-George tous les matins et deux le sont au départ de Begnins, le mercredi midi, pour les villages du haut. En raison de l'effectif important d'élèves à transporter, ces doublures servent à soulager le trafic horaire. La grande majorité des élèves de 5P à 8P scolarisés à Le Vaud et Vich sont transportés par CarPostal vers leur école pour autant que l'horaire de ligne soit compatible.

ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE (ARAS) DU DISTRICT DE NYON

L'ARAS du district de Nyon est une association de communes au sens de la Loi sur les Communes. Son siège est à Nyon et les 47 Communes du district en sont membres. Madame Céline Etoupe est la représentante de la commune au Conseil intercommunal et fait également partie de la commission de gestion de cette association.

L'ARAS a deux buts principaux :

1. L'application des dispositions de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003 (Centre Social Régional CSR).
2. L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'assurances sociales (RAAS) (Agences d'assurances sociales AAS).

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre social régional (CSR, basé à Nyon) pour ce qui concerne la LASV et aux Agences d'assurances sociales (AAS, à Nyon et Gland) pour le RAAS.

A relever que l'Agence d'assurances sociales de Nyon intègre également un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de PC Familles. Cet organe est en charge d'examiner le droit et d'octroyer s'il y a lieu les

prestations financières prévues par ce dispositif, dont le but est d'apporter un « coup de pouce » aux familles ayant un revenu qui ne permet pas de couvrir leurs charges (selon certaines normes).

Au 31 décembre 2021, l'ARAS emploie 52 collaborateurs (41.85 EPT).

CENTRE SOCIAL RÉGIONAL (CSR)

Le CSR a pour missions principales d'informer et d'orienter la population du district dans le réseau social régional et cantonal et d'octroyer les prestations du Revenu d'insertion (RI), conformément à la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003.

L'augmentation régulière du nombre de dossiers que l'on connaissait il y a plusieurs années est une tendance qui a disparu, allant jusqu'à s'inverser sur les derniers exercices. Alors que l'on aurait pu s'attendre à une forte augmentation des demandes en raison des conséquences économiques de la pandémie, l'exercice 2021 s'inscrit dans la même tendance.

GROUPEMENT FORESTIER DE LA SAUBRETTE

Monsieur David Mignot est délégué de la Municipalité et Monsieur Frédéric Rohrbach Président du comité de direction (CODIR).

Le Groupement Forestier de la Saubrette a été fondé le 1er janvier 2008 par le regroupement de huit communes : Aubonne, Longirod, Montherod, Mont-sur-Rolle, Perroy, Saubraz, St-George et St-Oyens. Elles représentent les communes fondatrices de cette entreprise. Le GFS avait également la gestion forestière des forêts de la Confédération et du Canton ainsi que des privés sur ses communes territoriales.

Au 1er janvier 2017 le GFS intègre quatre nouvelles communes, Allaman, Bougy-villars, Féchy et Gimel. À la suite de la fusion des communes de Montherod et Aubonne, le GFS compte actuellement onze communes sous la gestion de trois gardes forestiers. A cela s'ajoutent également les forêts de la Confédération, de l'Etat de Vaud et des propriétaires privés se situant sur ses onze communes territoriales.

En 2021, notre entreprise est forte de trois employés forestiers-bûcherons et de deux apprentis. Cette équipe est dirigée par la gestion conjointe de trois gardes forestiers. L'entreprise est également complétée par une secrétaire comptable.

Triage 144 - Longirod, Mont-sur-Rolle, Perroy et Saint-George

Gestionnaire forestier : M. Quentin Meyer

Surfaces de gestion publiques : 1'246 ha

Surfaces de gestion privées : 151 ha

Exercice 2021 :

Exploitation propriétaires publiques : 9'222 sv

Surface soins culturaux publiques : 66 ha

Exploitation propriétaires privés : 1'177 sv

Surface soins culturaux privés : 3 ha

Travaux spécifiques ou d'importance d'accueil réalisé sur le triage en 2021

St-George : plantation compensatoire avec une classe scolaire. Projet PJV Univers du forestier.

St-George : réfection de la zone d'accueil de la Roche à l'eau pendante.

St-George : travaux de sécurisation des filets de protection surplombant la route cantonale au lieu-dit Roche de la Baume.

L'année 2021 comme 2020 a connu une forte pression du public avec de plus en plus d'usagers qui utilisent la forêt comme lieu de détente ou pour la pratique de sport. Une organisation supplémentaire est nécessaire afin de garantir la sécurité sur nos chantiers lors de travaux. Cette pression augmente également les nombres de cas de déprédations ou de manifestations illicites, demandant une surveillance supplémentaire des gestionnaires forestiers.

Un début d'année particulièrement sec, surtout sur la période de février à avril, a provoqué un dépérissement significatif d'arbres affaiblis ou vieillissants notamment pour le sapin blanc. Néanmoins et grâce aux fortes précipitations du mois de mai, l'état sanitaire des forêts c'est magnifiquement amélioré. A

la suite de ces pluies, la santé de vos forêts est subitement passé de l'état « préoccupant » à « bon ». Suivant les peuplements, l'état sanitaire général est même très bon.

Comme en 2020, l'attrait des activités régionales et l'essor des VTT électriques ont provoqué la création de pistes de VTT sauvages à travers différents peuplements forestiers sur l'ensemble des triages. Les pistes créent des problèmes aux peuplements et de responsabilité en cas d'accidents ou lors d'exploitations forestières.

Malgré une augmentation des plans de tir ainsi que la présence du loup sur l'arc jurassien, nous constatons, comme les années précédentes, une forte présence du gibier. Certains secteurs sont particulièrement touchés par des dégâts liés aux ongulés ce qui péjorent considérablement le rajeunissement naturel des forêts ainsi que la qualité des peuplements. Heureusement, ce phénomène n'est pas global. Une majorité des forêts trouve un équilibre acceptable entre la faune et les jeunes arbres.

Manifestation : le groupement a répondu présent lors du rallye à l'arboretum organisé par le Parc Jura Vaudois (Thématique : reconversion des forêts, les essences d'avenir, etc.).

Bois de feu

Ces dernières décennies, nous constatons une diminution des volumes commandés comme matière principale pour le chauffage. Le confinement dû à la pandémie, la sensibilité écologique et l'augmentation du prix des autres énergies a fait accroître d'une manière significative les demandes. Ceux-ci principalement pour les chauffages d'appoint. Nos grossistes ont également eu une augmentation importante de demande. Nous avons vendu 606 bigs bags (sac aéré contenant 1 stère de bois) dans les communes du groupement et diverses livraisons externes, soit une augmentation de 45% par rapport à l'année 2020. Nous avons vendu 493 ballots (1 stère), c'est aussi une augmentation de 45 %, nous sommes pratiquement en rupture de stock.

Hipfor

Hipfor est l'atelier plaquette du groupement, nous fournissons des plaquettes forestières pour le chauffage à distance de Longirod exploité par la Romande Energie ainsi que celui de Saint-George exploité quant à lui par Energies Saint-George SA.

PROTECTION CIVILE ET SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS

Les rapports de gestion de ces deux entités sont disponibles auprès de notre administration.

Pour le SDIS Etraz-Région, Monsieur Raphaël Parisod est le représentant du Conseil communal lors des Conseils intercommunaux. Monsieur Laurent Pasche est délégué de la Municipalité

Après bouclement des comptes 2021, ceux-ci se soldent par un résultat positif se montant à CHF 130'655.51 en raison de la pandémie et au report de l'entrée dans la nouvelle caserne d'Aubonne. Au vu du résultat 2021, le CODIR a décidé de rembourser à chaque commune la somme de CHF 4.00/habitant.

Pour l'Office régional de la Protection civile de Nyon, Monsieur Johann Gonthier est le représentant du Conseil communal lors des Conseils intercommunaux, Monsieur Stéphane Orsier son suppléant. Monsieur Laurent Pasche est délégué de la Municipalité.

RÉGION DE NYON

Monsieur David Jaquet est le représentant du Conseil communal lors des Conseils Intercommunaux. Pour la Municipalité, Monsieur Frédéric Rohrbach est le délégué.

Malgré les restrictions liées à la pandémie, Région de Nyon a pu organiser 6 séances plénières, en présentiel, du Conseil intercommunal ; dont une séance d'installation du Conseil intercommunal pour la mise en place de la nouvelle législature 2021-2026.

Les membres du Conseil intercommunal se sont prononcés sur un total de 19 préavis durant l'année 2021. Les préavis portaient sur des sujets aussi variés que :

1. La mobilité : soutien au fonctionnement du réseau VLS (vélo en libre-service), la poursuite du financement des bus nocturnes, une revue détaillée de l'état du fonds TP (transports publics) et l'accompagnement opérationnel de la fin du programme 2010-2020, le réaménagement de la jonction autoroutière de Rolle ;

2. Le financement de la culture et du tourisme : Télé Dôle (cautionnement), le soutien des activités du Théâtre de Rolle pour la période 2022-2025 ;
3. La suite des deux réseaux pour la protection de la nature et de la biodiversité : le financement de la 2^e phase des réseaux agroécologiques (Cœur de la Côte et Nyon Région) ;
4. La continuation des investissements dans le cadre du DISREN : 2^e étape de la requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de Coppet, 2^e phase d'aménagement du Col de la Givrine, le réaménagement de la plateforme de la gare de Rolle ;
5. Grand Genève : approbation du projet d'agglomération de 4^e génération,

ainsi que les préavis inhérents au fonctionnement d'une association intercommunale : Bilan, Budget, Indemnités, Compétence d'engager des dépenses imprévisibles, Autorisation de plaider, Acquisition d'un système de vote électronique.

RESEAU D'ACCUEIL DES TOBLERONES (RAT)

Monsieur David Mignot est délégué de la Municipalité et Madame Céline Etoupe membre du comité de direction (CoDir) en charge des structures d'accueil ainsi que des relations inter-réseaux.

Le CoDir s'est réuni lors de 23 séances ordinaires et 3 « journées stratégiques » : un nombre important d'objectifs, s'agissant de la gestion des ressources humaines, des finances, de l'informatique ainsi que de la politique tarifaire a accompagné le CoDir durant l'année 2021.

Aujourd'hui les factures pour les prestations d'accueil mensuelles sont envoyées par courriel ou peuvent être téléchargées par les parents sur le PORTAIL KIBE. Pour les parents souhaitant recevoir la facture en format papier, un montant administratif de CHF 1.50 est facturé. Ainsi, des économies à hauteur de CHF 15'000.00 par année ont pu être réalisées. Au demeurant, dès le mois de mai 2021, le RAT a adopté la QR-facture en remplacement du bulletin de versement.

Le 2 août 2021, une apprentie de commerce a rejoint l'administration du RAT. Le champ d'activité de l'apprentissage « service et administration » va du contact avec la clientèle au back office.

Le manque de places chroniques engendre une liste d'attente importante et surtout une incapacité à garantir un accueil aux enfants sur plusieurs jours. (Le nombre d'enfants en liste d'attente atteint la barre des 400 au moment de la rédaction de ce rapport). Le phénomène est éventuellement dû à la naissance des enfants « covid » mais elle est aussi en lien avec une progression démographique soutenue dans le Canton de Vaud et une santé économique robuste. Le CoDir est conscient de l'étendue du problème, les solutions toutefois sont très lentes à être mises en place.

Conclusion

Ce rapport de gestion, sans être exhaustif, relève les activités essentielles de la Municipalité, de l'administration et des employés de la Commune.

Dès lors et compte-tenu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Saint-George

- vu le préavis municipal no 03/2022 ;
- entendu la conclusion du rapport de la commission de gestion et finances ;
- considérant qu'il est porté à l'ordre du jour ;

décide

- ♦ d'approuver la gestion de l'exercice 2021 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 24 mai 2022, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil communal en date du 22 juin 2022.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire



Frédéric Rohrbach

Véronique Errecart